



Date de convocation :
18/05/2020

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 35

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU SAMEDI 23 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le samedi vingt-trois mai à onze heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Hervé HERRY à M. François OUZILLEAU
M. Christopher LENOURY à M. François OUZILLEAU
Mme Evelyne HORNAERT à Mme Léocadie ZINSOU
M. Titouan D'HERVE à Mme Léocadie ZINSOU
Mme Patricia DAUMARIE à M. Sébastien LECORNU
Mme Sylvie GRAFFIN à M. Sébastien LECORNU
M. Youssef SAUKRET à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Paola VANEGAS à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
M. Denis AIM à M. Johan AUVRAY
Mme Zahia GASMI à M. Johan AUVRAY
M. Olivier VANBELLE à Mme Dominique MORIN
Mme Marjorie HARDY à Mme Dominique MORIN
M. Jean-Marie M BELO à M. Jérôme GRENIER
Mme Lydie BRIOULT à M. Jérôme GRENIER
M. Raphaël AUBERT à Mme Nicole BALMARY
Mme Nathalie CHESNAIS à Mme Nicole BALMARY
M. Eric FAUQUE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE
Mme Fanny FLAMANT à M. David HEDOIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Antoine RICHARD

OBJET : Élection des adjoints

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les adjoints sont élus lors de la première réunion du Conseil municipal suivant les élections municipales, après la détermination de leur nombre.

Les adjoints sont élus au scrutin de liste secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

L'élection des adjoints est rendue publique, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures. Elle peut être arguée de nullité dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du Conseil municipal.



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-13,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment ses articles 10 et 19,
Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux,
Considérant les résultats des élections municipales dans la commune de Vernon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PROCÉDE à l'élection des adjoints au Maire de la commune de Vernon.

Un appel de candidature est effectué.

Monsieur OUZILLEAU au nom du groupe GÉNÉRATIONS VERNON, propose la liste suivante :

1	1 ^{er} adjoint	Sébastien LECORNU
2	Développement urbain, cadre de vie et commande publique	Juliette ROUILLOUX-SICRE
3	Ressources humaines et finances	Jérôme GRENIER
4	Education	Dominique MORIN
5	Événementiel, jeunesse et sports	Johan AUVRAY
6	Vie associative et participation citoyenne	Léocadie ZINSOU
7	Qualité du service public, ville numérique et mémoire combattante	Hervé HERRY
8	Culture et patrimoine	Nicole BALMARY
9	Politique sociale, seniors et famille	Yves ETIENNE
10	Logement et handicap	Catherine DELALANDE

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....2
 Nombre de votants33
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....0

Nombre de suffrages blancs.....0
Nombre de suffrages exprimés.....33
Majorité absolue.....17

La liste GÉNÉRATIONS VERNON a obtenu trente-trois voix.

La liste GÉNÉRATIONS VERNON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

Monsieur Sébastien LECORNU, Madame Juliette ROUILLOUX-SICRE, Monsieur Jérôme GRENIER, Madame Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Madame Léocadie ZINSOU, Monsieur Hervé HERRY, Madame Nicole BALMARY, Monsieur Yves ETIENNE, Madame Catherine DELALANDE.

Hors commission

Dossier non présenté en
commission

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Ne prend pas part au vote : M. SINO, Mme LIPIEC;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le Maire,

François OUZILLEAU

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

